



# TAXONOMIE DES PRATIQUES FORESTIÈRES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ



Existe-t-il un  
consensus sur  
l'efficacité des  
pratiques  
favorables à la  
biodiversité ?

## Contributions

Organization for Biodiversity Certificates (Biota, EcoTree, France Valley, Fransylva, Le Printemps des Terres et Reforest'Action)

Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) Carbone 4

## Remerciements

Nicolas Fanin (INRAE)

Noémi Havet (CNPFP)

Simon Dufour (UMR LETG)

Marion Vinot-Gosselin (INRAE)

Xavier Morin (CEFE/CNRS)

Camille Pioniot (CIRAD)

Laurent Larrieu (INRAE)

Victor Mignon (Chambre d'agriculture des Landes)

# Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

## Contributions et remerciements



organization  
for biodiversity  
certificates



Puzzling Biodiversity

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

- Pratique 1. Maintenir des gros bois (GB) et des très gros bois (TGB) vivants
- Pratique 2. Maintenir et diversifier le bois mort au sol et sur pied de grosse dimension
- Pratique 3. Maintenir l'équilibre sylvo-cynégétique
- Pratique 4. Diversifier les essences (plantation et reprise en gestion)
- Pratique 5. Adapter les essences au contexte local et climatique en favorisant les essences autochtones (plantation et reprise en gestion)
- Pratique 6. Augmenter le nombre de strates (reprise en gestion)
- Pratique 7. Protéger la biodiversité et la fertilité des sols forestiers
- Pratique 8. Promouvoir et conserver la fonctionnalité des lisières forestières
- Pratique 9. Préserver ou créer des milieux ouverts (clairières, trouées, landes, ourlets, zones humides, mares, chablis, prairies ou pelouses, bordures de lisière)
- Pratique 10. Maintenir et favoriser les dendromicrohabitats
- Pratique 11. Créer des îlots de libre-évolution
- Pratique 12. Préserver les zones humides
- Pratique 13. Préserver la fonctionnalité du réseau de mares
- Pratique 14. Favoriser la régénération naturelle (plantation et reprise en gestion)
- Pratique 15. Préserver et restaurer la composition et les fonctions des ripisylves
- Pratique 16. Limiter l'impact des engins forestiers

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

# Liste des pratiques de gestion sylvicole retenues

1. Être accompagné.e dans la gestion par un.e écologue
2. Préserver et connecter des zones non-forestières et des habitats écologiques : ne pas boiser sur un milieu prairial de plus de 6 ans ou sur une zone humide, ne pas implanter d'éolienne sur le terrain détenu par le porteur de projet, ne pas faire de gros œuvre indispensable à la gestion forestière
3. Ne pas réaliser de coupe rase, sauf si elle est très fortement encouragée par l'écologue (e.g. pour raison sanitaire)
4. Respecter les calendriers des cycles naturels dans les interventions lourdes (abattage et broyage) : ne pas réaliser d'intervention du 15 mars au 15 juillet, se conformer aux cycles des espèces protégées
5. Ne pas introduire d'espèce exotique envahissante dans les plantations
6. Dans le cadre d'un renouvellement de peuplement ou d'afforestation, obtenir minimum trois essences arborées et arbustives
7. Aucun produit phytosanitaire, engrais ou amendement n'est utilisé (organique ou chimique)

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

# Prérequis généraux

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Conserver moins de 2 \*TGB/ha et moins de 6 \*\*GB

*En contexte ripisylve : conserver moins de 1 TGB et moins de 5 GB pour un linéaire de 500m*

Niveau 1. Conserver 2 à 4 TGB/ha et de 6 à 10 GB/ha

*En contexte ripisylve : conserver moins de 3 TGB et moins de 5 GB pour un linéaire de 500m*

Niveau 2. Conserver 4 à 6 TGB/ha et de 10 à 12 GB/ha

*En contexte ripisylve : conserver de 5 à 9 TGB et plus de 5 GB pour un linéaire de 500m*

Niveau 3. Conserver 6 à 8 TGB/ha et 12 à 15 GB/ha

*En contexte ripisylve : conserver au moins 10 TGB et plus de 10 GB pour un linéaire de 500m*

Niveau 4. Conserver plus de 9 TGB/ha et plus de 15 GB/ha

*En contexte ripisylve : placer tous les GB et TGB en libre-évolution*

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 1. Maintenir des gros bois (GB) et des très gros bois (TGB) vivants

Note : \*\*Gros bois : circonférence :  $\geq 150$  cm - diamètre : [47,5 - 67,5[cm ; \*très gros bois : circonférence  $\geq 210$  cm - Diamètre :  $\geq 67,5$  cm

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Conserver moins de 6 arbres morts<sup>1</sup> par hectare et moins de 10 types<sup>2</sup> de bois mort

*En contexte ripisylve : conserver moins de 5 bois morts sur pied et 5 bois morts au sol de dimension moyenne<sup>3</sup> sur un linéaire de 500m*

Niveau 1. Conserver au moins 6 arbres morts par hectare pour atteindre à minima 20m<sup>3</sup>/ha

*En contexte ripisylve : conserver au moins 5 bois morts sur pied et 5 bois morts au sol de dimension moyenne sur un linéaire de 500m*

Niveau 2. Avoir une diversité moyenne du bois mort supérieure ou égale à 10 types

*En contexte ripisylve : conserver entre 5 et 7 bois morts sur pied et entre 5 à 7 bois morts au sol de grosse dimension<sup>4</sup> sur un linéaire de 500m*

Niveau 3. Conserver plus de 6 arbres morts par hectare pour atteindre à minima 25m<sup>3</sup>/ha. Avoir une diversité du bois mort supérieure à 10 types

*En contexte ripisylve : conserver au moins 8 bois morts sur pied et 8 bois morts au sol de grosse dimension sur un linéaire de 500m, mettre en place des tas de bois conservatoires. La diversité moyenne du bois mort est supérieure ou égale à 10 types*

Niveau 4. Atteindre à minima 30m<sup>3</sup>/ha de bois mort. Ne pas récolter le bois mort au sol ; favoriser la continuité spatiale en créant un réseau de bois mort au sein du massif

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 2. Maintenir et diversifier le bois mort au sol et sur pied de grosse dimension

Note : <sup>1</sup> Arbres morts = minimum 35cm de diamètre ; <sup>2</sup> richesse de types de bois mort : essence, diamètre, stade de décomposition, position gisante ou debout, etc. ; <sup>3</sup> dimension moyenne : circonférence [55-120]cm, diamètre : [17,5 - 47,5]cm ; <sup>4</sup> grosse dimension : ≥ 120 cm - Diamètre : ≥ 47,5 cm

Niveau 0. Évaluer l'équilibre forêt-faune en contrôlant régulièrement la présence d'éventuels impacts ou dégâts de la faune sur les plantations, la régénération naturelle, les arbres d'avenir, pouvant compromettre l'avenir des peuplements. En cas de dégâts de gibier, les signaler via une plateforme dédiée ou tout autre système de déclaration des dégâts de gibier prévu par le Programme régional de la forêt et du bois

Niveau 1. Interdire tout agrainage, affouragement et nourrissage du grand gibier (tout complément alimentaire extérieur au milieu naturel). Protéger les plants et diversifier les ressources alimentaires des cervidés en favorisant l'émergence d'un sous-bois accessible

Niveau 2. Mettre en place un bail de chasse interdisant la chasse de la petite faune et des oiseaux migrateurs, les lâchers d'animaux de tir, les repeuplements systématiques

Niveau 3. Interdire l'installation de barbelés, de système de dissuasion électrifiée, et de clôture étanche aux animaux, à l'exception du cas de protection de plantation ou d'un pâturage extensif. Les ouvertures en mailles doivent être suffisamment grandes pour permettre le passage de la petite faune, les plus grandes ouvertures devant être au niveau du sol, et la clôture ne doit pas dépasser plus de 2m de haut

Niveau 4. Favoriser le retour naturel des grands prédateurs pour réguler la faune herbivore

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 3. Maintenir l'équilibre sylvo- cynégétique

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. La plantation est en monoculture (une essence sur 100% de la surface de l'exploitation)

Niveau 1. Planter au moins 2 essences. L'essence objectif représente maximum 90% de la surface exploitée

Niveau 2. Planter entre 25 et 50% du nombre d'essences arborées maximal préconisé pour le milieu. L'essence objectif représente maximum 80% de la surface exploitée

Niveau 3. Planter entre 50 et 70% du nombre d'essences arborées maximal préconisé pour le milieu, avec au moins un mélange dissimilaire (e.g. feuillus/conifères). L'essence objectif représente maximum 80% de la surface exploitée

Niveau 4. Planter entre 70 et 85% du nombre d'essences arborées maximal préconisé pour le milieu, avec au moins un mélange dissimilaire (e.g. feuillus/conifères). L'essence objectif représente maximum 70% de la surface exploitée

Niveau 5. Planter plus de 85% du nombre d'essences arborées maximal préconisé pour le milieu, avec au moins un mélange dissimilaire (e.g. feuillus/conifères). L'essence objectif représente maximum 60% de la surface exploitée

Note : La surface exploitée n'inclut pas les îlots de libre-évolution, les zones humides et les milieux ouverts.

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 4. Diversifier les essences (plantation et reprise en gestion)

#### Paramètre de référence :

Nombre optimal d'essences arborées à l'échelle de l'exploitation

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

- Niveau 0. Aucune essence interdite (y compris les essences exotiques envahissantes). Exploitation des essences sans prise en compte de leur indigénéité ou de leur capacité d'adaptation au changement climatique.
- Niveau 1. Plus de 50% d'essences adaptées (autochtones ou adaptées au changement climatique). Si nécessité d'introduire des essences allochtones, délimiter des zones test pour assurer leur non-propagation
- Niveau 2. Plus de 70% d'essences adaptées dont 20% d'essences favorables à la biodiversité. Si nécessité d'introduire des essences allochtones, délimiter des zones test pour assurer leur non-propagation et cibler des essences phylogénétiquement proches des essences autochtones
- Niveau 3. Plus de 90% d'essences adaptées dont 40% d'essences favorables à la biodiversité. Si nécessité d'introduire des essences allochtones, délimiter des zones test pour assurer leur non-propagation et cibler des essences phylogénétiquement proches des essences autochtones
- Niveau 4. 100% d'essences adaptées dont 50% d'essences favorables à la biodiversité et 10% d'espèces rares. Si nécessité d'introduire des essences allochtones, délimiter des zones test pour assurer leur non-propagation et cibler des essences phylogénétiquement proches des essences autochtones
- Niveau 5. 100% d'essences adaptées dont 70% d'essences favorables à la biodiversité et 20% d'essences rares. Si nécessité d'introduire des essences allochtones, délimiter des zones test pour assurer leur non-propagation et cibler des essences phylogénétiquement proches des essences autochtones

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 5. Adapter les essences au contexte local et climatique en favorisant les essences autochtones (plantation et reprise en gestion)

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Avoir seulement 1 strate verticale (parmi : muscinale, herbacée, arbustive et arborée)

*En contexte ripisylve : compter 1 strate verticale (parmi : herbacée, arbustive et arborée)*

Niveau 1. Avoir 2 strates verticales (parmi : muscinale, herbacée, arbustive et arborée), avec a minima 2 groupes fonctionnels différents par strate (hors strate arborée)

*En contexte ripisylve : compter 2 strates verticales (parmi : herbacée, arbustive et arborée)*

Niveau 2. Avoir 3 strates verticales (parmi : muscinale, herbacée, arbustive et arborée), avec a minima 2 groupes fonctionnels différents par strate (hors strate arborée)

*En contexte ripisylve : compter les 3 strates verticales suivantes : herbacée, arbustive et arborée*

Niveau 3. Avoir 4 strates verticales (muscinale, herbacée, arbustive et arborée), avec a minima 2 groupes fonctionnels différents par strate (hors strate arborée)

Niveau 4. Avoir 4 strates verticales (muscinale, herbacée, arbustive et arborée) avec plusieurs hauteurs d'arbres, avec a minima 2 groupes fonctionnels différents par strate (hors strate arborée)

*Note : Une strate doit représenter au moins 10% de la surface totale en contexte ripisylve (les végétaux peuvent être comptés dans toutes les strates occupées par leur feuillage).*

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 6. Augmenter le nombre de strates (reprise en gestion et plantation)

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Pas de ressuyage en cas d'exploitation par arbre-entier, pas de mesure pour éviter le tassement du sol, et pas de prise en compte de la fertilité du sol dans la récolte du bois.

Niveau 1. En cas d'exploitation pour la production de plaquettes forestières : récolter les essences caduques hors feuilles (période de récolte ou temps suffisant de ressuyage des houppiers) ; ressuyage avant débardage de 3 mois. Lors d'un renouvellement forestier : renouvellement sur des surfaces inférieures à 2 hectares sur l'exploitation pour éviter les impacts de grande ampleur<sup>1</sup>. Quel que soit le type d'exploitation, mettre en place des cloisonnements d'exploitation pour limiter la surface parcourue et maintenir 10 % des rémanents au sol.

Niveau 2. En cas d'exploitation pour la production de plaquettes forestières : raisonner l'exportation des menus bois : espacer les récoltes (15 ans pour les sols peu sensibles à l'exportation minérale, 30 ans pour les sols modérément sensibles à l'exportation minérale), laisser les feuilles au sol. Laisser 25 % des rémanents ailleurs au sol (10% sur les sols peu sensibles à l'exportation minérale).

Niveau 3. Raisonner la récolte des souches : limiter les récoltes aux coupes finales ; éviter d'extraire les souches dans des sols à texture fine ; laisser au moins 10% des souches en place ; sélectionner les parties de souche à récolter, laisser un % du volume exploité sur place en créant des tas de bois pour offrir des habitats supplémentaires à la faune dans un contexte forestier (hors milieux ouverts et mares)

Niveau 4. Laisser au moins 20% des souches en places et 30% des menus-bois sur le parterre de coupe dans les sols sensibles à modérément sensibles à l'exportation minérale. Ne pas les récolter dans les sols fortement sensibles

Niveau 5. Interdire le travail du sol (pas de scarification des sols même en cas de lutte contre la fougère aigle), l'export des rémanents et des souches

Note : <sup>1</sup> Futaie irrégulière : l'exploitation concerne la parcelle entière ; futaie régulière par parquet : l'exploitation concerne la surface du parquet.

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 7. Protéger la biodiversité et la fertilité des sols forestiers

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

- Niveau 0. Aucune action de protection ou de gestion des lisières existantes
- Niveau 1. Préserver la lisière, sans gestion spécifique sur celle-ci
- Niveau 2. Étager les strates de végétation de la lisière grâce à des entretiens réguliers pour permettre le développement des strates arbustives et herbacées : recéper, couper les branches, éclaircir les bordures, fauche tardive de la strate herbacée tous les deux à trois ans
- Niveau 3. Compléter la lisière avec des zones de refuge (tas de bois, pierrier, arbre têtard, souche, etc.)
- Niveau 4. Créer des lisières additionnelles<sup>1</sup> (e.g. grâce à l'élargissement ou la mise en lumière des accotements de la voirie intra-forestière) pour amener plus de lumière et permettre le développement d'une végétation herbacée et/ou buissonnante
- Niveau 5. Créer ou maintenir des lisières fonctionnelles sur le projet forestier (clairière, cours d'eau, pistes forestières, champs) sur une largeur de 10 à 25m. Celle-ci doit comprendre : ourlet herbacé, strate arbustive, strate arborée avec arbres de lumière, strate arborée avec arbres d'ombre, avec une grande variété d'espèces à baies, fleurs, etc. Une lisière peut également comprendre des arbres têtards, des tas de bois, des pierriers, des souches, etc. Une lisière ne peut qu'être permanente

Note : <sup>1</sup> Les lisières additionnelles doivent se situer en bord de piste forestière, de route, ou en lisière entre forêt et milieu ouvert. Ne pas créer de lisières intra-forestières additionnelles en dehors de ces catégories..

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 8. Promouvoir et conserver la fonctionnalité des lisières forestières

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Pas de milieu ouvert existant, ou moyenne inférieure à 1 milieu ouvert<sup>1</sup> pour 10 ha (surface inférieure à 1%)

Niveau 1. Présence d'au moins 2 milieux ouverts permanents pour 10 ha (en moyenne), sans gestion particulière de leur maintien, ou une surface entre 1 et 2% de milieux ouverts

Niveau 2. Présence d'au moins 2 milieux ouverts permanents pour 10 ha (en moyenne), ou une surface de 2 à 3% de milieux ouverts, gérés durablement (fauche tardive ou différenciée, débroussaillage, arrachage ou rognage) et en respect des périodes d'intervention

Niveau 3. Créer des milieux ouverts temporaires, en priorité dans des anciens milieux ouverts, pour connecter les milieux ouverts existants et augmenter la résilience des espèces qui y vivent

Niveau 4. Créer des milieux ouverts permanents, en priorité dans des anciens milieux ouverts, à l'aide de trouées artificielles, créer une trame ouverte diversifiée structurellement

Niveau 5. Présence d'au moins 4 milieux ouverts pour 10ha (en moyenne), ou une surface entre 3 et 5% de milieux ouverts gérés durablement

Note : La création de milieu(x) ouvert(s) temporaire(s) ne doit pas servir de contournement pour réaliser des coupes rases. <sup>1</sup> Chaque zone ouverte doit faire de 1 à 1,5 fois la hauteur du peuplement pour être considérée.

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

**Pratique 9.**  
**Préserver ou créer des milieux ouverts (clairières, trouées, landes, ourlets, zones humides, mares, chablis, prairies ou pelouses, bordures de lisière)**

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Conserver moins de 2 arbres<sup>1</sup>/ha porteurs de dendromicrohabitats

Niveau 1. Conserver plus de 2 arbres/ha porteurs de dendromicrohabitats

Niveau 2. Conserver plus de 5 arbres/ha porteurs de dendromicrohabitats

Niveau 3. Conserver plus de 8 arbres/ha porteurs de dendromicrohabitats

Niveau 4. En plus, préserver ou favoriser les chandelles, les microhabitats les plus rares, ainsi que ceux dont le temps de développement est particulièrement lent (e.g. les grandes cavités à terreau)

Niveau 5. Conserver 10 arbres/ha ou plus porteurs de dendromicrohabitats, dont :  
- 10 arbres vivants/ha porteurs de dendromicrohabitats  
- plus de 5 formes de dendromicrohabitats/ha parmi : cavités, blessures et bois apparent, bois mort dans le houppier, excroissances, sporophores de champignons et myxomycètes, structures épiphytiques/épixyliques ou parasites, exsudats

*Note : Un arbre possédant plusieurs fois le même type de dendromicrohabitats n'est comptabilisé qu'une seule fois. <sup>1</sup> Les arbres porteurs de dendromicrohabitats doivent être répartis sur l'ensemble de la parcelle (patron de type régulier).*

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 10. Maintenir et favoriser les dendromicrohabitats

Niveau 0. Avoir moins de 1% de la surface totale d'exploitation maintenu en îlot de sénescence d'un seul tenant

Niveau 1. Avoir entre 1% et 3% de la surface totale d'exploitation maintenu en îlot de sénescence d'un seul tenant, avec adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour permettre d'assurer la protection de l'îlot

Niveau 2. Avoir entre 3% et 5% de la surface totale d'exploitation maintenu en îlot de sénescence d'un seul tenant, avec adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour permettre d'assurer la protection de l'îlot

Niveau 3. Avoir entre 5% et 7% de la surface totale d'exploitation maintenu en îlot de sénescence, avec au minimum 5% d'un seul tenant, avec adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour permettre d'assurer la protection de l'îlot

Niveau 4. Avoir entre 7% et 10% de la surface totale d'exploitation maintenu en îlot de sénescence, avec au minimum 5% d'un seul tenant, avec adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour permettre d'assurer la protection de l'îlot

Niveau 5. Avoir plus de 10% de la surface totale d'exploitation maintenus en îlot de sénescence, avec au minimum 5% d'un seul tenant, avec adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour permettre d'assurer la protection de l'îlot

Note : Chaque îlot doit s'étendre au minimum sur 0,3 hectare.

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 11. Créer des îlots de libre-évolution

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Les zones humides sur l'exploitation ne sont pas préservées : le captage et/ou le drainage sont maintenus

Niveau 1. Interdiction du captage et du drainage pour préserver les zones humides, avec une adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour préserver la fonctionnalité du milieu

Niveau 2. En plus, mettre en place une gestion adéquate (débroussaillage, mise en lumière, fauche, faucardage, etc.), avec une adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour préserver la fonctionnalité du milieu

Niveau 3. En plus, réaliser des travaux de restauration bénéfiques aux fonctionnalités biologiques, hydrologiques ou biogéochimiques des zones humides, avec une adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour préserver la fonctionnalité du milieu

Niveau 4. En plus, créer de nouvelles zones humides pertinentes pour le milieu et les connecter entre elles, avec une adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour préserver la fonctionnalité du milieu

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 12. Préserver les zones humides

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Pas d'action de protection ou de conservation des mares en vue de leur maintien dans un état écologique satisfaisant

Niveau 1. Réouvrir le milieu : mise en lumière partielle des berges, ne pas déposer de rémanents dans la mare. Ne pas intervenir sur les vieilles mares boisées

Niveau 2. Faire un curage partiel tous les 5 ans (viser un curage complet tous les 15 à 20 ans)

Niveau 3. Débroussaillage régulier en fonction de la dynamique de végétation, installation (si nécessaire) d'hélophytes

Niveau 4. Diversifier le profil de berges : profilage de la mare en pente douce sur une partie, et par paliers successifs

Niveau 5. Améliorer la connectivité en créant de nouvelles mares à proximité (rayon de 100m maximum)

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 13. Préserver la fonctionnalité du réseau de mares

*Note : Cette pratique est un cas particulier de la pratique 12 sur la préservation des zones humides, et ne vaut que pour des mares déjà présentes et/ou si des recommandations de l'écologue vont dans le sens d'une création de mare*

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. La surface en régénération naturelle est inférieure à 20% de la surface optimale identifiée

Niveau 1. La surface en régénération naturelle représente entre 20% et 40% de la surface optimale identifiée. Interdire les opérations de plantation après coupe rase pour éviter le cumul des impacts d'intervention. Etaler la régénération sur plusieurs années afin de favoriser les croisements entre reproducteurs

Niveau 2. La surface en régénération naturelle représente entre 40% et 60% de la surface optimale identifiée

Niveau 3. La surface en régénération naturelle représente entre 60% et 80% de la surface optimale identifiée

Niveau 4. La surface en régénération naturelle représente entre 80 et 90% de la surface optimale identifiée

Niveau 5. La surface en régénération naturelle représente plus de 90% de la surface optimale identifiée

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 14. Favoriser la régénération naturelle

Paramètre de référence :

% optimal de surface laissée en régénération naturelle

*Note : Le nombre de semenciers doit être suffisant pour garantir une diversité génétique élevée du peuplement futur : selon les essences, au minimum 30 semenciers par hectare en place au stade de la coupe finale ; présence de peuplements adultes alentour en cas de coupes progressives de régénération par parcelle entière*

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. La surface de peuplement est composée à moins de 25% de saules et/ou peupliers indigènes<sup>1</sup>, ou de frênes et/ou aulnes. Moins de 5 arbres vivants ou morts proposent un abri aquatique racinaire suffisamment vaste sur 500m linéaires de berge

Niveau 1. Avec une surface de peuplement couverte de saules et/ou peupliers indigènes, ou de frênes et/ou aulnes, d'au moins 25%. Mettre en place une adaptation de la gestion sur une zone tampon d'au moins 30m pour préserver la fonctionnalité du milieu

Niveau 2. En plus, conserver entre 5 et 9 arbres vivants ou morts, proposant un abri aquatique racinaire suffisamment vaste sur 500m linéaires de berge. Gestion adaptative sur une zone tampon d'au moins 30m

Niveau 3. Conserver au minimum 10 arbres vivants ou morts, proposant un abri aquatique racinaire suffisamment vaste sur 500m linéaires de berge. Gestion adaptative sur une zone tampon d'au moins 30m

Niveau 4. L'aulne et le frêne doivent faire partie des essences constituant les arbres vivants ou morts proposant un abri aquatique racinaire suffisamment vaste. La ripisylve doit contenir des zones à hygrophytes (dont des hélrophytes) et des lianes. Gestion adaptative sur une zone tampon d'au moins 30m

Note : <sup>1</sup> Peupliers indigènes : peuplier noir, peuplier blanc, peuplier grisard. Ne pas planter de peupliers dits « cultivars ».

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 15. Préserver et restaurer la composition et les fonctions des ripisylves

## Existe-t-il un consensus sur l'efficacité des pratiques favorables à la biodiversité ?

Niveau 0. Établir un diagnostic des caractéristiques des sols (sensibilité, état) avant de débuter des chantiers/travaux

Niveau 1. Interdire le passage de machine à 10m des abords des milieux humides, ne pas circuler sur des sols humides. Suivre les courbes, les replats naturels du terrain et les anciennes pistes pour tracer les zones de circulation des engins motorisés et d'exploitation. Entretien uniquement localisé (broyage interligne autorisé hors périodes sensibles)

Niveau 2. Intégrer un réseau de cloisonnements d'exploitation tous les 20m minimum pour les engins lourds ; faire des pistes de moins de 4m de large. Interdire l'usage d'engins d'exploitation et d'engins motorisés hors chemins et cloisonnements

Niveau 3. Réaliser du débardage à faible impact : utilisation de matériel léger (cheval, quad, microtracteur) pour évacuer le bois de chauffage vers les cloisonnements, utilisation de treuil et abattage directionnel pour les grumes

Niveau 4. Consacrer moins de 10% de la surface de l'exploitation à la circulation des engins (pistes, cloisonnements, places de dépôts)

Niveau 5. Favoriser le travail manuel et la petite-mécanisation, ne pas utiliser d'abatteuse

Note : Les niveaux sont cumulatifs.

## Taxonomie des pratiques forestières favorables à la biodiversité

### Pratique 16. limiter l'impact des engins forestiers